



Service Vie Scolaire

SVS/15-665-175 du 30/03/2015

COMPOSITION DU CONSEIL DE DISCIPLINE DEPARTEMENTAL DES ALPES DE HAUTE PROVENCE

Destinataires : Tous destinataires

Dossier suivi par : Mme BERTRAND - Tel : 04 42 91 75 73 - Fax : 04 42 91 70 02

Aix en Provence, le 20 mars 2015

Vu le Code de l'Éducation, en ses articles R.511-44, R 511-45, D 511-46, D 511-47, D 511-48

Vu la circulaire n° 2000-105 du 11 juillet 2000 art. 3.1.4 instituant le conseil de discipline départemental

ARRETE

Article premier : Le conseil de discipline départemental des Alpes de Haute Provence pour l'année scolaire 2014-2015 est composé comme suit :

Inspection académique :

Titulaire

- M. Eric LAVIS, IA DASEN des Alpes de Haute Provence

Suppléant

- M. Bernard COLCY, Secrétaire Général, DA 04

Chefs d'établissement :

Titulaires

- M. Joseph PUCCINI, Principal, Collège Maria Borrely, Digne
- M. Eric DESCHARMES Proviseur, Lycée David Neel à Digne

Suppléants

- Mme Isabelle HERVET-BILELLO, Principale, Collège C. Reymond, Château-Arnoux
- M. Claude LENZI, Proviseur, Lycée des Métiers Beau de Rochas, Digne

CPE :

Titulaire

- M. Daniel GEOFFROY, CPE, Collège Camille Reymond, Château-Arnoux

Suppléant

- M. Eric TAROT, CPE, Lycée Paul Arène, Sisteron

Représentants des personnels enseignants :

Titulaires

- Mme Valérie CONSTANTIN, Professeur, Collège Gassendi, Digne
- M. Grégory MAYSOU, Professeur, Lycée des Métiers Beau de Rochas, Digne

Suppléants

- Mme Carole SUZAN, Professeur, Collège Itard, Oraison
- M. Fabien BENAUD, Professeur, Lycée David Neel à Digne

Représentants des personnels ATOSS :

Titulaire

- Mme Marie MONTAGARD, ATEE, Collège Jean Giono, Manosque

Suppléants

- M. Thierry AIDENE, ATEE, Lycée Les Iscles, Manosque

Représentants des parents d'élèves :

Titulaires

- M. Erwan GOUIN, Lycée Félix Esclangon, Manosque
- Mme Dominique SAUVAT, Collège Pierre Girardot, Sainte Tulle

Suppléants

- M. Eric PILMANN, Collège Gassendi, Digne
- Mme Marianne BREGER, Lycée Pierre Gilles de Gennes, Digne

Représentants des élèves :

Titulaires

- Melle Emma BOUTHORS, Lycée Félix Esclangon, Manosque
- Melle Samya MOKHTAR, Lycée Félix Esclangon, Manosque

Suppléants

- M. Rémy BRETTON, Lycée Pierre Gilles de Gennes, Digne
- Melle Charlène DOSSO-PIOZIN, Lycée Pierre Gilles de Gennes, Digne

Article 2 : M. le Secrétaire Général de l'Académie d'Aix-Marseille est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Signataire : Bernard BEIGNIER, Recteur de l'Académie d'Aix-Marseille, Chancelier des Universités